

## ACCUEILS DE LOISIRS CONTRAT D'ACCUEIL MERCREDIS Janvier-février 2017

Nom-Prénom de l'enfant ..... BERTRAND Thibault .....

Votre enfant bénéficie-t'il d'une aide aux temps libres (CAF21) : OUI  NON   
 (Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2017 à joindre au contrat, si non fournie à ce jour)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> <b>BEAUNE Blanches-Fleurs</b><br>(65 route de Savigny) | <input type="checkbox"/> <b>LADOIX-SERRIGNY</b><br>(3 rue Saint-Marcel)     | <input type="checkbox"/> <b>VIGNOLES</b><br>(4B rue JB Bousso)                          |
| <input type="checkbox"/> <b>BEAUNE Echaliers</b><br>(Rue de la Chartreuse)      | <input type="checkbox"/> <b>BEAUNE Peupliers</b><br>(15 rue Gaston Roupnel) | <input checked="" type="checkbox"/> <b>BLIGNY-les-BEAUNE</b><br>(5 rue de la Champagne) |
| <input type="checkbox"/> <b>AUBIGNY-la-RONCE</b><br>(Salle Polyvalente)         | <input type="checkbox"/> <b>CHAGNY Marey</b><br>(Place Marcel Charollais)   | <input type="checkbox"/> <b>MEURSAULT</b><br>(Rue des Ecoles)                           |

ELEMENTAIRE       MATERNELLE

Date	Mercredi 4/01	Mercredi 11/01	Mercredi 18/01	Mercredi 25/01	Mercredi 1/02	Mercredi 8/02	Mercredi 15/02
Repas midi + Après-midi				X			X
Après-midi							

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations enfance.

J'autorise OUI  NON  les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

**Rappel :**

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédant la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seuls 2 jours par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduits par les services. Au-delà de ces jours, toutes les plages réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et inversement.

Date ..... 17/01/2017 .....  
 Signature du responsable légal